

GENÈSE D'UNE RENCONTRE ENTRE CRIMINOLOGIE ET ARCHITECTURE : L'ESPACE CARCÉRAL À TRAVERS LES ÉPISTÉMOLOGIES

David Scheer

Éditions de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de
Bruxelles | « CLARA »

2015/1 N° 3 | pages 73 à 84

ISSN 2295-3671

ISBN 9782804702588

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-clara-2015-1-page-73.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de
l'Université libre de Bruxelles.

© Éditions de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles. Tous droits
réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les
limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la
licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie,
sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de
l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage
dans une base de données est également interdit.

GENÈSE D'UNE RENCONTRE ENTRE CRIMINOLOGIE ET ARCHITECTURE : *L'ESPACE CARCÉRAL À TRAVERS LES ÉPISTÉMOLOGIES*

David Scheer

73

Cette contribution relate une expérience spécifique de recherche visant à étudier des institutions pénitentiaires et se situant, pour ce faire, à la rencontre entre la criminologie et l'architecture. Il s'agira de disséquer la genèse d'un projet de recherche doctorale et ses modifications progressives. En ce sens, la présente réflexion constitue un pas de côté par rapport au travail de thèse et n'évoquera pas les résultats de l'étude¹. Il sera question d'une thèse de doctorat en criminologie relative à un objet se situant à l'intersection de cette discipline et de l'architecture – l'espace de la prison –, avec une vision qui ne peut, dès lors, se passer d'être architecturale – dans le sens où l'espace carcéral veut être étudié *per se*, comme un territoire agencé de manière spécifique et délimité par un mur d'enceinte. C'est précisément ce dialogue interdisciplinaire qu'il s'agit de questionner ici. Au fil du texte, une illustration récurrente éclairera un aspect précis de la recherche : le lieu de la cellule, au travers de trois exemples.

1

À ce titre, voir notamment :
Scheer (2013 et 2014b).

2

Voir, notamment, le débat *La
criminologie est-elle une science ?*
(Villerbru *et al.*, 2013 ; Kaminski
et al., 2013).

Dans un premier temps, il paraît nécessaire d'évoquer l'une des disciplines dont il sera question tout au long de la lecture. La criminologie est une « activité de connaissance » (Pires, 1995) dont l'autonomie épistémologique est en péril ontologiquement et pour laquelle la constitution en une discipline scientifique reste en débat². Structurée autour d'un objet non clairement défini (le crime, le criminel, la réaction sociale), elle ne dispose pas d'une épistémologie ni de méthodologie propres. La criminologie

est transdisciplinaire *en soi* et ouverte aux sciences qui la jouxtent (la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, le droit...). Elle ouvre donc d'emblée à l'hybridation et à la transgression des frontières disciplinaires dans la recherche³. À ce stade, et malgré les historicités très différentes des deux champs d'étude, il est intéressant de noter que la criminologie semble partager des doutes épistémologiques et méthodologiques avec l'architecture en tant que champ de recherche ; elle aussi se définit essentiellement par son objet, et la circonscription de celui-ci n'est, par ailleurs, pas consensuelle.

3

À titre d'exemple, les projets de recherche dans lesquels nous avons été impliqué étaient toujours interdisciplinaires. Une recherche d'ampleur sur *Les prisons pour mineurs* (Chantraine, 2011) était menée conjointement par des sociologues, un politologue, un géographe et nous-même, criminologue. Un projet de recherche en cours relatif à *L'architecture carcérale* (Ferez et Solini, 2014) rassemble des sociologues, des urbanistes et architectes et un criminologue.

4

D. SCHEER, *Espaces de pénalité : de la conception aux lieux vécus. Analyse d'archives et monographies ethnographiques d'établissements pénitentiaires et de placements sous surveillance électronique en Belgique francophone*, projet de recherche doctorale, inscription au doctorat 2010, mandat d'aspirant FRS-FNRS (2012), sous la direction de Philippe Mary, Centre de recherches criminologiques, ULB.

Pris dans cette ambivalence disciplinaire, il s'agira d'examiner l'opportunité et, surtout, la pertinence d'une recherche sur la prison profondément liée à une réflexion sur l'espace⁴. Il s'agira aussi de questionner la manière d'impliquer des dimensions spatiales dans une étude dont l'objet – la prison – est fondamentalement criminologique. Cet entrecroisement de disciplines comporte autant d'avantages que d'inconvénients. Il permet une émancipation par rapport à la connotation politique et sentimentale de la criminologie ; l'une des grandes difficultés de toute recherche scientifique en criminologie se situant dans les divers épanchements de sentiments que suscitent régulièrement les résultats de ce type de recherches, plus que dans toutes autres sciences humaines (Hood, 2002). Mais la rencontre entre la criminologie et l'architecture comporte également le risque de s'éloigner des canevas classiques (et éprouvés) de la sociologie carcérale ou le risque d'une instrumentalisation des résultats de recherche ; la seconde difficulté en criminologie résidant dans la perception de celle-ci comme une science essentiellement opérationnelle.

Cet article illustrera la transformation du cadre épistémologique de la recherche. Présentée en trois temps – une analyse diachronique (1), un détour par l'interactionnisme et la phénoménologie (2), l'introduction de la théorie de l'acteur réseau (3) –, cette genèse aboutira sur une question que suppose la rencontre de deux champs de recherche : comment rendre compte des imbrications disciplinaires inhérentes à une recherche scientifique ?

UN PROJET DE RECHERCHE EN DEUX AXES : ESPACE CONÇU ET ESPACE VÉCU

Comment entamer une thèse de doctorat relative à l'architecture pénitentiaire sans se reposer sur la lecture de *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975) ? Si cet ouvrage constitue une référence importante et abonde d'éléments permettant d'étudier l'architecture carcérale

(notamment dans la manière de décrypter le modèle du panoptique dessiné par Jeremy Bentham), c'est à travers une interprétation bien particulière de l'espace. Ainsi, les premiers pas dans la thèse étaient teintés de l'idée foucauldienne que toute histoire des espaces serait également une histoire des pouvoirs, et qu'il fallait étudier la spatialité carcérale comme une forme économico-politique de gouvernement des conduites (Foucault, 1977). Pour être essentielle, nous étions convaincus que cette vision institutionnelle devaient être complétée. Ne pas s'intéresser uniquement à l'espace conçu mais aussi à l'expérience ; compléter une vision institutionnelle des espaces en s'intéressant à l'espace vécu (Frémont, 1972 ; Hérouard, 2007)⁵, aux lieux de quotidienneté de l'institution pénitentiaire par des immersions ethnographiques en prison. Si « chaque lieu génère des codes, un mode d'emploi qu'on peut s'approprier ou au contraire transgresser » (Pelegrin-Genel, 2012 : 17), il fallait alors aller observer les pratiques, les manières d'être et de faire dans ce lieu. Suivant davantage une tradition interactionniste, la prison devenait alors un espace carcéral théâtral, une scène arpentée par les détenus et les professionnels, un lieu d'actions, de mouvements, de déplacements, de perceptions, de sentiments. Et il semblait nécessaire d'interroger cette dialectique entre les lieux et les individus qui y sont pris.

Suivant cette double acception de l'espace carcéral, le projet de thèse se découpait, dès lors, en deux axes. Il convenait, dans un premier temps, d'approcher les phases d'élaboration des établissements pénitentiaires. Par un recours aux archives (débat, cahier des charges, programmes de construction...) et aux protagonistes impliqués dans leurs processus de conception, il semblait possible de comprendre les tensions, les marges de manœuvre, les décisions et les idéologies qui ont abouti à l'établissement des dispositifs pénaux étudiés (en l'occurrence, trois prisons). Divers documents relatifs à la conception des établissements pénitentiaires ont été récoltés (plans, cahiers des charges, documents techniques, présentations de projets...) et des entretiens avec des personnes en charge de la matérialisation des politiques pénitentiaires (chargés de projets, rédacteurs du cahier des charges, architectes, entrepreneurs...) ont été effectués. Un second axe de recherche venait compléter cette approche. Les expériences quotidiennes des travailleurs et des justiciables au sein de ces prisons – approchées par les observations et les entretiens – permettaient de saisir le décalage et les glissements existant entre les rôles prescrits par l'institution (et ses « créateurs ») et les usages réels par les acteurs impliqués. Des immersions de type ethnographique dans trois prisons belges (sélectionnées sur des critères de contraste, notamment d'époques de construction) ont été réalisées⁶. Des entretiens ont également été menés avec les acteurs (professionnels ou détenus) de ces établissements.

5

La notion d'espace vécu doit ici être comprise comme l'« espace tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent [nous ajouterions : qui y travaillent ou s'y déplacent] » (J.-F. Staszak dans Lévy et Lussault, 2013 : 367). L'auteur ajoute que « les géographes français qui analysent l'espace vécu ne font pas référence à la phénoménologie [dont il sera question plus loin], ni en fait à aucun cadre méthodologique ou épistémologique explicite » (*ibid.* : 368).

6

Ces périodes d'observations ont été menées entre 2011 et 2014 à raison de quatre à six jours par semaine durant quatre à cinq mois dans chacun des trois établissements.

Ces deux axes de recherches paraissaient fournir – par le *haut* et par le *bas* – une lecture institutionnelle des prisons sélectionnées, à la fois dans leur conception et dans leurs manières d'être perçues, subies et vécues au quotidien. L'objectif était de combler un pan sous-investi dans la recherche sur l'architecture carcérale. La littérature sur le sujet offre le plus souvent un panorama, une typologie ou une histoire des architectures carcérales. Parfois, les études visent à évaluer les conditions matérielles de détention. Il était important, dans ce projet de recherche doctorale, de se décaler par rapport à cette littérature afin d'approcher l'espace carcéral pour ce qu'il est, ce qu'il devient, ce qu'il fait faire. Et surtout, il s'agissait impérativement de ne pas faire de la criminologie opérationnelle en évaluant les politiques pénitentiaires au travers de l'architecture, voire pire, en supposant proposer une recette ou des « bonnes pratiques » en matière d'architecture carcérale.

COMMENT APPRÉHENDER L'ESPACE DE LA CELLULE DANS LE PROJET INITIAL ?

Suivant cette première mouture du projet, l'espace de la cellule – exemple choisi parmi d'autres – devait être étudié de deux manières complémentaires. D'abord, il fallait comprendre comment les injonctions politiques ou légales conditionnent l'espace cellulaire (surface minimale, capacité imposée des établissements...). Ensuite, l'analyse des cahiers des charges permettait de comprendre ou de déceler les volontés de l'administration pénitentiaire (exigences sécuritaires, désir d'humanisation...); ces considérations étant à mettre en balance (grâce aux entretiens) avec les contraintes de la Régie des bâtiments ou des entrepreneurs privés (minimalisation des coûts, tenue des délais...). Les ambitions des architectes étaient également intéressantes afin de comprendre l'effort de normalisation de l'expérience spatiale dans une cellule close ou les réflexions (ayant des incidences concrètes ou non) sur le mobilier. Dans un second temps, il s'agissait d'approcher les manières dont l'espace de la cellule est vécu. D'un côté, il fallait comprendre les manières de s'approprier le lieu pour les détenus, les adaptations individuelles dans cet espace, les façons de gérer la perte d'intimité, les effets de la surpopulation sur la matérialité et sur les perceptions de la cellule. Il était également nécessaire de comprendre les pratiques de surveillance de la cellule par les professionnels pénitentiaires : comment et à quel moment les œilletons étaient utilisés ou la porte était ouverte.

MISE À MAL D'UN PROJET

Pourtant, en récoltant le matériau, cette distinction du travail de recherche en deux axes s'est rapidement avérée problématique. Tout d'abord, elle repose sur une vision tronquée de l'architecture : un projet architectural

7

Cette affirmation vaut dans la manière dont la géographie française (et plus largement les sciences de l'espace) s'est appropriée ce concept (J.-F. Staszak dans Lévy et Lussault, 2013 : 368). La phénoménologie, quant à elle, prend en considération au moins une direction dans la description de l'espace vécu : la temporalité.

n'est jamais totalement décidé « d'en haut » sur une page blanche. Les réalisations passées conditionnent le cahier des charges, les négociations et les compromis sont nombreux, les choix n'en sont pas toujours, le hasard fait parfois partie du processus... (Huyghe, 2009). La notion d'« espace conçu » ne tenait donc pas véritablement debout. On s'éloigne ici de la vision foucaldienne de la structuration de l'espace en termes de gouvernance et de ses territorialisations. Ensuite, la séparation de l'objet de recherche en axes suppose une chronologie biaisée. En effet, il existe de nombreux allers-retours et échanges pendant la phase de conception, mais également de construction, et durant toute la vie du bâtiment. Le concept d'« espace vécu » paraissait alors incomplet car unidirectionnel⁷. Les lieux se redéfinissent régulièrement, les locaux changent de fonctions, le mobilier est déplacé, les circulations sont revues, les usages se modifient, les murs s'usent... Si l'espace conditionne les manières d'être et de faire des individus, ces derniers transfigurent également l'espace. Il fallait donc concilier les deux approches – l'espace comme programmation, et l'espace comme lieu d'usages et de perception – au sein d'un programme de recherche intégré.

ESPACE HABITÉ ET FIGURÉ : DEUX FOCALES POUR UNE RECHERCHE

8

De nombreuses lectures ont ainsi construit un nouveau regard que le criminologue devait s'approprier. Pour ne faire que les citer, George Didi-Huberman, Pierre-Damien Huyghe, Élisabeth Pélegrin-Genel, Maurice Merleau-Ponty, Henri Lefebvre, Michel Lussault... sont autant d'auteurs provenant de disciplines et d'horizons variés ayant permis ce déplacement que l'on pourrait qualifier d'épistémologique.

La question se posait en ces termes : comment articuler une sociologie de la conception architecturale des prisons et une phénoménologie de l'espace vécu par les acteurs en détention ? Le terme « phénoménologie » (Husserl, 1950) est ici utilisé à escient. Il s'agit, en effet, de comprendre la nature des liens que l'individu tisse avec l'espace dans lequel il est pris ; chose que la seule notion d'« espace vécu » n'intègre pas d'emblée (Lévy et Lussault, 2013). Afin d'affiner le regard criminologique, il fallait avant tout le déplacer pour trouver une manière de parler d'espace(s) qui corresponde à l'objectif même de la recherche doctorale : étudier l'espace carcéral comme objet scientifique en tant que tel, et non pas étudier la prison à travers les espaces qui la composent. Partant, nous avons déplacé notre regard pour sortir du champ criminologique (et de la prison) et nous concentrer sur l'espace comme objet de savoir. Aussi, en pénétrant progressivement le champ de l'architecture, de la géographie, de l'urbanisme, de la philosophie, voire de l'histoire de l'art⁸, la manière d'aborder la notion « d'espace carcéral » s'est considérablement réformée. En choisissant de transposer à la prison le travail notamment mené sur « l'expérience ordinaire » d'un espace – qu'il soit public, habitat ou autre (Joseph, 1995 ; Segaud, 2008) –, nous plaçons désormais

au centre de la recherche les circulations et les déplacements des acteurs, leurs pratiques et leurs perceptions, les diverses « prises » *de* et *dans* la spatialité avec ses luminosités et ses sonorités propres, ses (in)visibilités, ses accessibilités ou ses interdits. Les relations entre les individus et les espaces, ainsi que les prestations associées aux différents lieux de la prison, induisent des registres de pratiques qu'il s'agit d'appréhender, ces conduites produisant en retour des effets sur l'architecture.

Deux focales – des manières de concevoir l'espace, et non plus des axes qui induisaient une direction à l'action – sont alors privilégiées afin de comprendre les façons dont cette dialectique se structure. D'une part, les localités sont « habitées » et donc à l'initiative d'expériences situées dont résultent des délimitations subjectives de l'espace (de Certeau, 1994 ; Segaud, 2008 ; Frelat-Kahn et Lazzarotti, 2012). D'autre part, elles sont « figurées ». La construction ou la modification des lieux de la prison demande préalablement un travail de représentation à partir de catalogues d'images (Houdard, 2013), de plans ou de projections en trois dimensions (Estevez, 2001). Mais cette figuration opère également durant toute la vie de l'espace construit. Les lieux sont sans cesse re(con)figurés par les individus qui y travaillent, y vivent ou y circulent. Ces deux focales de recherche constituent bien des manières de voir l'espace qui s'entrecroisent en permanence, et non deux temps distincts ; c'est pourquoi nous choisissons de parler d'espace habité avant – à défaut de ne pouvoir le faire pendant – de parler d'espace figuré. Ce choix permet de bousculer l'idée selon laquelle l'espace serait d'abord figuré avant d'être habité. De plus, ces focales rendent compte, à nos yeux, d'une phénoménologie de l'espace qui suppose une approche égocentrée sur l'espace et qui dépasse le couple artificiel concepteur-utilisateur. Elles permettent également de concevoir des espaces que l'on pourrait qualifier d'anisotropiques ; c'est-à-dire qui possèdent des particularités dépendantes et variables en fonction de ses usages ou des perceptions que les individus en ont. En d'autres mots, il s'agit de comprendre comment les acteurs agissent et perçoivent les lieux dans lesquels ils sont pris (espace habité) ; et comment les acteurs qui arpentent ou n'arpentent pas directement et/ou quotidiennement ces mêmes lieux les perçoivent ou les transforment (espace figuré). L'ensemble des acteurs impliqués dans la prison (politiciens, architectes, ouvriers, administrateurs, directeurs, gardiens, psychologues, bénévoles, détenus...) habite (directement ou indirectement, avec une implication et à des niveaux très différents) *et* (se) figure l'espace de la prison.

COMMENT APPRÉHENDER L'ESPACE HABITÉ ET FIGURÉ DE LA CELLULE ?

Cette nouvelle manière de considérer les lieux de la prison, dans leur habitation et leur figuration, permet de poursuivre l'exemple évoqué en amont et d'approcher l'espace de la cellule de manière différente.

D'abord, la cellule est un espace de contention ; la plus petite échelle de l'enfermement. Cet espace est présenté et dessiné comme tel par les rédacteurs du cahier des charges ou les architectes qui apportent chacun leur vision singulière de ce lieu. Il est avant tout considéré par le détenu qui y vit comme un lieu de « purge », un espace d'attente. Parfois, lors d'un temps fragile et fugace, la cellule est le lieu d'un trafic ou d'un instant de complicité. Avec le temps, l'espace cellulaire prend les marques des détenus qui y sont passés : graffitis, bricolages récupérés, mobilier cassé, murs usés. Si les quelques mètres cubes sont parfois appropriés et le mobilier déplacé dans une tentative de créer un « chez soi », les fouilles rappellent régulièrement le caractère contrôlant du lieu. Régulièrement, le personnel de direction (sur une injonction de l'administration ou une pression des syndicats pénitentiaires) décide de doubler les barreaux de fenêtres avec des caillebotis. Cette modification architecturale entraînant des changements dans les perceptions et les usages du lieu de la cellule, tantôt en renforçant l'aspect protecteur du cloisonnement, tantôt en soulignant la perception claustrophobique du lieu.

Du projet initial au cadre d'analyse illustré ci-dessus, un glissement épistémologique est apparu. Il ne s'agit plus de faire une généalogie de l'espace en deux temps, mais d'ouvrir à une compréhension de l'espace – de ce qu'il devient, de ce qu'il fait faire – dans sa généalogie propre. La limite peut sembler ténue entre les approches, elle reste néanmoins importante. Si la grille d'analyse est passée d'une recherche en deux axes à une recherche en deux focales davantage enchevêtrées, nous devons désormais trouver une manière de rendre compte de cette complexité de l'espace carcéral comme objet de recherche.

DE L'ESPACE AUX OBJETS COMME DISPOSITIFS SPATIAUX

C'est une phrase de Georges Perec qui a ouvert la voie à l'écriture de la recherche : « Vivre c'est passer d'un espace à l'autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner » (Perec, 1974 : 14). Or, lorsque l'on se cogne, ce n'est pas à un espace ni à un lieu, mais bien à un objet : un mur, une porte, un coin de table... ou à un individu pris dans le même espace. Et tout le matériau récolté – tant dans les documents (plans, archives, cahiers des charges...) que dans les entretiens ou les observations de terrain – pouvait être analysé à travers les objets.

Si une phénoménologie des objets apparaîtrait sans doute comme une ineptie pour Husserl (1950), Merleau-Ponty (1945) ou Schütz (1932) qui tiennent particulièrement à la distinction entre les objets et les sujets, il convient de noter que les objets ne sont pas nécessairement des choses inanimées, fixées dans le temps et l'espace. Pour prendre des termes issus des théories de l'acteur-réseau, les objets sont des actants non humains (Latour, 1995).

Ils répondent à un « programme »⁹ que l'on peut déceler en étudiant l'ensemble des médiations et des interactions qui entourent ces objets. Afin d'évacuer la définition négative des objets – non humains –, nous préférons parler, dans le cas de cette recherche, de dispositifs spatiaux. Si Michel Foucault introduit le terme « dispositif » pour évoquer les multiples appareillages de pouvoir, ce n'est pas le cas ici. Nous entendons ce terme au sens de Giorgio Agamben : « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2006 : 31). Cette définition légèrement étendue permet de cerner ce dans quoi les individus ne cessent d'être pris, c'est-à-dire les *objets faisant espace*. Il s'agit désormais de considérer les dispositifs architecturaux les plus simples (l'escalier, la fenêtre, le couloir... mais également le lit ou la tasse de café) comme les résultats – non figés, car en perpétuelle figuration et reconfiguration – d'une hybridation de rationalités (parfois d'irrationalités) qui amène à un état de fait (les objets eux-mêmes) ayant des conséquences sur les expériences et les pratiques. Ainsi, les dispositifs spatiaux ne sont pas réduits à de simples objets, mais à l'intersection d'un ensemble de réseaux de gestes, de paroles ou de non-dits, d'interactions, de relations, etc.¹⁰ Il convient de considérer les objets que compose le monde spatial de la prison comme tels et d'étudier le quotidien, la situation ou l'événement au regard des choses qui sont directement impliquées dans ce quotidien, cette situation ou cet événement. Pour l'exprimer autrement, il s'agit de faire vivre l'architecture qui n'est plus un espace inanimé. Cette présentation de la spatialité de l'univers carcéral a l'avantage et l'inconvénient de désincarner peut-être les êtres humains en ne laissant leur biographie qu'en filigrane de l'analyse pour se centrer sur le concret de l'instant, sur la palpabilité des objets, sur leur genèse, sur la relation entre le dispositif et les perceptions et gestes des individus ; néanmoins, tout comme pour les objets, il s'agira de tracer les trajectoires subjectives des personnes menant à un état de fait ou d'esprit. Mais le fait de prendre les seules trajectoires des objets comme matériau scientifique implique *de facto* de considérer leurs rencontres et leurs confrontations avec l'humain, leurs subjectivations et leurs modifications face aux individus.

Si la plupart des objets communs (table, téléphone, chaise...) sont disposés *dans* l'espace (Conein et Jacopin, 1993), les escaliers, les fenêtres ou les murs sont des éléments distinctifs *de* l'espace. On pourrait dire que ces objets font l'espace, car ils créent le lieu par leur présence. La lourde porte métallique et la fenêtre barreaudée

9

Bruno Latour (1995) évoque un « programme » auquel répondrait chaque être (humain, objet, animal...), ou plutôt chaque assemblage (réseau) d'êtres humains et de choses. Pour faire simple, le réseau d'acteurs sert une fonction (une porte, une clef et un concierge répondent au programme « contrôler les entrées et sorties d'un immeuble »). Chaque interruption du programme est considérée comme un anti-programme (la clef qui se rompt dans la serrure, le cambrioleur qui escalade la façade...), redéfinissant ainsi le réseau et les alliances (en y ajoutant, par exemple, le serrurier ou la caméra de sécurité).

10

Nous nous éloignons également de la notion de « dispositif spatial légitime » énoncé par M. Lussault comme tout « agencement spatial, produit par un (des) acteur(s) à capital social élevé, doté d'une fonction opérationnelle et normative » (Lévy et Lussault, 2013 : 287) dans le sens où cette définition écarte toute forme de figuration et de reconfiguration du dispositif par les « acteurs faibles », ceux qui sont saisis dans le dispositif.

créent l'espace de la cellule, cette boîte d'environ 9 m² munie de ces deux seules ouvertures. Les épaisses grilles disposées en sas créent le couloir de détention. L'escalier représente le seul passage d'un étage à un autre. Le mur d'enceinte, symboliquement et matériellement, délimite la prison en un dedans et un dehors. Ces objets sont construits dans un but précis (la sécurité, le plus souvent), mais eux-mêmes construisent l'espace de la prison. Ils conditionnent également l'expérience de l'espace. Ces objets nécessitent une gestuelle particulière, des codes appris. Ils induisent également un aspect subi important : les portes grincent et les grilles claquent, les barreaux filtrent l'air ou la lumière, on ne peut contourner l'escalier pour changer d'étage. Cependant, ces objets sont aussi parfois détournés à l'avantage de l'utilisateur, ou griffés et tagués pour s'y opposer. En prenant comme prétexte l'étude des objets de l'architecture carcérale en tant que dispositifs spatiaux, il est donc possible de rendre compte de l'hybridation et de l'éclectisme des (ir)rationalités entre fonctionnalité et esthétique, entre sécurisation et humanisation, entre adaptation et contre-pouvoir. Il s'agit là de rendre compte de l'imbrication des logiques carcérales dans une dialectique mêlant conception, historicité et expérience de la matérialité de la prison à travers ses objets et ses espaces. Les dispositifs spatiaux de l'architecture sont alors considérés comme les fruits de logiques diverses, mais également comme les sources de logiques variées. Les *objets faisant espace* sont autant de dispositifs qui sont des points d'intersection de rationalités conscientes ou inconscientes (d'un côté, ils les rassemblent ; de l'autre, ils les disséminent), tels des prismes réfractant un faisceau lumineux déformé par le passage en son sein.

L'ESPACE DE LA CELLULE ÉTUDIÉ PAR UN DISPOSITIF SPATIAL

Reprenons l'exemple de l'espace cellulaire. Ce lieu précis peut désormais être approché en s'intéressant au châssis de fenêtre. Tout d'abord, les fenêtres de cellules en disent long sur le programme pénitentiaire visé à l'époque de la construction du bâtiment. Dans les prisons les plus anciennes, des barreaux croisés comblent une baie en arcade, avec d'épais carreaux en verre opaque bouchant la vue afin de ne pas distraire le détenu, qui se tournait alors vers la porte de cellule dans laquelle un guichet pouvait être ouvert afin d'assister à la messe organisée au centre du lieu de détention. Ailleurs, des châssis de fenêtres à première vue assez classiques, mais doublés de barreaux dans une prison moderne sécurisée. Souvent, des caillebotis (fins grillages) sont ajoutés en troisième couche. Ou encore, des barreaux intégrés entre deux épaisses vitres de PlexiglasTM blindé pour les prisons les plus récentes. De l'évitement de la distraction à la sécurité, en passant par la quête d'amendement, nous voyons aujourd'hui apparaître des fenêtres de cellules qui illustrent l'hybridation d'une volonté de sécurisation optimale couplée d'un dessein de contention des comportements. En ne prenant que l'exemple des fenêtres les plus

récentes, aussi appelées « fenêtres Limerick », nous pouvons reconstruire la trajectoire de l'objet : étude et construction par une entreprise privée de sécurité irlandaise, sélection par la Régie des bâtiments, inscription dans le cahier des charges, contrainte pour les architectes privés (avec tentatives de s'en émanciper), test de solidité par l'administration pénitentiaire, placement sur le chantier de la prison par les ouvriers d'un partenaire privé, éventuelles modifications par le chef d'établissement avant ouverture de la prison. Cette fenêtre est ensuite au cœur de l'expérience cellulaire des futurs détenus qui connaîtront la prison. Le châssis sera tagué, progressivement approprié. Il conditionnera en partie l'expérience de l'espace cellulaire en permettant ou non de communiquer ou de s'échanger des objets.

CONCLUSION : DE LA MÉFIANCE À L'HEURISTICITÉ, EN PASSANT PAR L'INCONFORT

La genèse d'un projet de recherche telle qu'elle a été présentée ici permet d'interroger l'articulation singulière des différentes disciplines à travers lesquelles un objet de d'étude se déplace.

La rencontre de la criminologie et de l'architecture pour délimiter un cadre d'analyse pertinent pour étudier l'espace carcéral était, dans un premier temps, teintée de méfiance à l'égard de l'aspect opérationnalisant de ces disciplines. Si la criminologie belge s'inscrit dans une tradition critique en refusant, notamment, de s'inscrire dans une logique d'expertise et de recherche purement et uniquement appliquée, il convenait de trouver dans l'architecture un allié objectif à cette fin. Or il apparaissait qu'une alliance avec l'architecture – perçue à ce stade uniquement comme un art de concevoir et de bâtir – comportait le risque de rendre la recherche nécessairement opérationnelle. Progressivement et principalement par un approfondissement du langage (projet, lieu, espace vécu, habité, figuré, représenté...), la recherche en criminologie s'est pourtant bien teintée de considérations architecturales.

Cette alliance entre criminologie critique de la prison et discipline de l'espace devrait mener, assez logiquement, à ce que certaines personnes pourraient nommer une analyse « pluridisciplinaire ». Or, comme annoncé en introduction, il faudrait déjà considérer la criminologie comme une discipline ; ce qui ne va pas de soi. La criminologie est déjà une pluridiscipline (ou pourrait-on parler d'une « a-discipline » ?) en ce qu'elle veut mettre en lien, de manière dynamique, diverses disciplines qui se rapportent à un objet qu'elle entend s'approprier. De plus, il s'agirait d'une alliance avec l'architecture : une discipline qui semble tout aussi transdisciplinaire (Pinson, 2004). En d'autres termes, il aura fallu concilier la tradition interdisciplinaire de la criminologie – puisant dans les sciences

juridiques, les sciences de la société et les sciences du psychisme – et la « multimensionnalité » de l'architecture – entre théorisation de l'espace, conception de lieux, coordination de projet et production matérielle (Chadoin, 2006).

Ce croisement de disciplines amène non pas à penser les critères de réussite de ce partage, mais plutôt à interroger les enjeux qui se greffent à cet entrecroisement de regards disciplinaires. Le fait de choisir un objet non directement et proprement criminologique (l'espace carcéral plutôt que la prison comme institution) avec un regard « emprunté » ponctuellement aux sciences de l'espace et approché par une méthodologie largement partagée par de nombreuses sciences humaines (immersions ethnographiques, entretiens, analyse de documents) entraîne dans des méandres de significations diverses, d'interprétations variées et de visions contrastées. Une cellule de prison doit-elle être comprise comme un instrument d'isolement et de domination, comme un volume d'une vingtaine de mètres cubes muni de deux ouvertures, ou comme un lieu d'appropriation et de potentielle habitation ? Cet inconfort permet à la fois de questionner la position du chercheur dans sa propre discipline et la place de l'objet de recherche à l'intersection d'épistémologies croisées. Il comporte divers avantages : l'émancipation, la découverte, la naïveté et la libération par rapport aux canevas supposés classiques d'une discipline notamment. Il comporte tout autant d'inconvénients, notamment la crainte de ne pas maîtriser le langage de l'autre ou le risque de se disperser.

La première mouture du projet de recherche comportait une acception classiquement sociologique de l'espace : le lieu circonscrit de l'action et de l'interaction (microsociologie) ou la structuration des rapports de domination (macrosociologie). La confrontation avec l'architecture a déplacé ce regard pour considérer l'espace (en l'occurrence, carcéral) comme un véritable objet de la science ; qui peut notamment être approché par les dispositifs qui le constituent. Parallèlement, cette quête de définition d'un objet de recherche et de circonscription de son cadre d'analyse mène à la spécialisation du chercheur. Le passage au travers d'autres disciplines constitue régulièrement un voyage solitaire et il s'agit de le rendre audible, pour une discipline comme pour les autres...

David Scheer est criminologue au Centre de recherches criminologiques de l'Université libre de Bruxelles. Il poursuit actuellement une thèse de doctorat (aspirant FRS-FNRS) relative à l'architecture carcérale et aux usages sociaux des espaces de détention. Il a notamment publié : « Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges » (Scheer, 2013), « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? » (Scheer, 2014a), et « La prison de murs troués... Essai d'analyse d'une microarchitecture carcérale de l'embrasement » (Scheer, 2014b).

BIBLIOGRAPHIE

- AGAMBEN, G., (2006) 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Éditions Payot & Rivages.
- CHANTRAINE, G. (sous la dir. de) 2011. *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, rapport final de recherche, Mission de recherche Droit et Justice, CLERSE, CNRS.
- CHADOIN, O., 2006. *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges et du Limousin.
- CONEIN, B.; JACOPIN, E. 1993. « Les objets dans l'espace. La planification dans l'action », dans B. Conein ; N. Dodier ; L. Thévenot (sous la dir. de), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, coll. Raisons pratiques, n° 4, Paris, éditions de l'EHESS, p. 59-84.
- DE CERTEAU, M.; GIARD, L.; MAYOL, P. 1994. *L'invention du quotidien*. vol. 2 « Habiter, cuisiner », nouvelle éd. établie et présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard. [1980].
- ESTEVEZ, D., 2001. *Dessin d'architecture et infographie. L'évolution contemporaine des pratiques graphiques*, Paris, CNRS Éditions.
- FEREZ, S.; SOLINI, L. (sous la dir. de) 2014. *L'architecture carcérale. Modernisation du bâti et "expériences spatiales" au sein de prisons belges et françaises*, rapport de recherche, Mission de recherche Droit et Justice / SANTESIH, Université de Montpellier 1.
- FOUCAULT, M. (1975) 2007. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (1977) 2001. « L'œil du pouvoir », dans *Dits et Écrits*, vol. 2, Paris, Gallimard, p. 190-207.
- FRELAT-KAHN, B.; LAZZAROTTI, O., 2012. *Habiter : vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin.
- FREMONT, A. (1972) 1999. *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion.
- HAMEL, J. 1995. « L'interdisciplinarité. Fiction de la recherche scientifique et réalité de sa gestion contemporaine », *L'Homme et la société*, n° 116, p. 59-71.
- HEROUARD, F. 2007. « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », dans Th. Paquot ; M. Lussault ; Ch. Younès (sous la dir. de), *Habiter. Le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte.
- HOOD, R. 2002. « Criminology and penal policy: the vital role of empirical research », dans A. Bottoms ; M. Tonry (ed.), *Ideology, Crime, and Criminal Justice*, Cullompton, Willan.
- HOUDARD, S. 2013. « Peupler l'architecture. Les catalogues d'êtres humains à l'usage des concepteurs d'espaces », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 4, vol. 7, p. 761-784.
- HUSSERL, E. 1950. *Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris, Gallimard.
- HUYGHE, P.-D. 2009. *Commencer à deux : propos sur l'architecture comme méthode*, Paris, Éditions MIX.
- JOSEPH, I. 1995. *Prendre place. Espace public et culture dramaturgique*, Paris, Plan Urbain.
- KAMINSKI, D.; MARY, Ph.; CARTUYVELS, Y. 2013. « Débat : La criminologie est-elle une science ? 2. L'autonomie épistémologique de la criminologie : illusoire et inutile », *Les Cahiers français*, numéro spécial « La société numérique », n° 372, p. 6-9.
- LATOURE, B. (1995) 2007. *Petite leçon de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- LÉVY, J.; LUSSAULT, M. (sous la dir. de) 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin.
- MERLEAU-PONTY, M. 1945. *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.
- PELEGRIN-GENEL, E. (2010) 2012. *Des souris dans un labyrinthe. Décrypter les ruses et manipulations de nos espaces quotidiens*, Paris, La Découverte.
- PEREC, G. (1974) 2000. *Espace d'espaces*, Paris, Galilée.
- PINSON, D. 2004. « Disciplinaire, transdisciplinaire, bidisciplinaire, pluridisciplinaire... L'urbanisme, une discipline indisciplinée ? », *Lieux communs – les cahiers du du LAUA, École d'architecture de Nantes*, numéro spécial « Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité », n° 7, p. 49-66.
- PIRES, A. (1995) 1998. « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », dans Ch. Debuyt ; F. Digneffe ; J.-M. Labadie ; A. Pires, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, vol. 1 : « Des savoirs diffus à la notion de criminel-né », Bruxelles, Larquier, p. 15-72.
- SCHEER, D. 2013. « Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges », *Cultures et Conflits*, n° 90, p. 95-116.
- SCHEER, D. 2014a, « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? », *Déviance et Société*, vol. 38, n° 2, p. 157-179.
- SCHEER, D. 2014b. « La prison de murs troués... Une microarchitecture carcérale de l'embrasure », *Champ pénal/ Penal field* [en ligne], vol. 11, Consultable : <http://champpenal.revues.org/8833> [disponible le 26 novembre 2014].
- SCHÜTZ, A. (1932) 1967. *The Phenomenology of the Social World*, Evanston, North-Western University Press.
- SEGAUD, M. 2008. *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.
- VILLERBRU, L.-M.; CARION, R.; HERZOG-EVANS, M.; BAUER, A. 2013. « La criminologie est une discipline scientifique autonome », *Les Cahiers français*, numéro spécial « La société numérique », n° 372, p. 1-5.